

Communiqué de presse du 10 juillet 2014

Le Programme Bâtiments en 2013: 121 000 tonnes de CO₂ supplémentaires économisées chaque année

Depuis son lancement en 2010, *Le Programme Bâtiments* de la Confédération et des cantons contribue à réduire considérablement les émissions de CO₂ du parc immobilier tout en améliorant son efficacité énergétique. Les mesures soutenues en 2013, pour lesquelles quelque 211 millions de francs de subventions ont été versés, permettront d'économiser 121 000 tonnes de carbone par an, et 3,26 millions de tonnes sur toute leur durée de vie. Des chiffres entièrement décortiqués dans le rapport annuel tout juste publié.

Après quatre années d'exploitation, l'effet CO₂ global du Programme Bâtiments, à savoir l'économie de carbone que permettront de réaliser l'ensemble des mesures soutenues jusqu'ici sur toute leur durée de vie (soit environ 40 ans), se chiffre à 11,5 millions de tonnes, pour un total de 766 millions de francs de subventions versées par la Confédération et les cantons.

Efficacité encore accrue

En 2013, le volet A du programme, consacré à l'enveloppe des bâtiments (cf. encadré), a subventionné quelque 10 600 projets à hauteur totale d'environ 131 millions de francs. Il a ainsi permis d'assainir énergétiquement, autrement dit de mieux isoler, près de 3,7 millions de mètres carrés, et de réduire par là les émissions de CO₂ et la consommation d'énergie de respectivement 46 000 tonnes et 215 gigawattheures par an. Ces chiffres montrent que son efficacité a continué de s'améliorer, c'est-à-dire que l'économie de CO₂ et d'énergie par franc de subvention versé a encore augmenté par rapport à 2012.

Le volet B du dispositif – qui soutient les mesures portant sur les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et les installations techniques par des subventions variables d'un canton à l'autre – a quant à lui effectué en 2013 environ 80 millions de francs de versements, pour une économie annuelle de 75 000 tonnes de CO₂ et 384 gigawattheures d'énergie. Ce sont en ce qui le concerne les mesures liées aux capteurs solaires, aux pompes à chaleur et aux chauffages au bois de puissance élevée qui ont drainé le plus de subventions.

Le rapport annuel 2013 détaille l'effet CO₂ de chacun des deux volets du Programme Bâtiments. Il peut être téléchargé à l'adresse suivante:

<http://www.dasgebaeudeprogramm.ch/index.php/fr/faits-a-chiffres/annee-2013>

Qu'est-ce que *Le Programme Bâtiments*?

Le Programme Bâtiments fournit, à travers la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, une contribution essentielle à la protection du climat. Il est financé par la taxe sur le CO₂ et par des subventions cantonales. Ces deux sources de financement définissent ses deux volets:

Volet A: ce volet national, commun à toute la Suisse, est destiné à soutenir financièrement les mesures portant sur l'enveloppe des bâtiments; depuis début 2014, il dispose chaque année d'environ 200 millions de francs, issus des recettes de la taxe sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles.

Volet B: ce volet cantonal est constitué de programmes complémentaires spécifiques à chaque canton et destinés à promouvoir les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et l'optimisation des installations techniques des bâtiments. Depuis début 2014, il est chaque année financé à hauteur d'environ 60 à 100 millions de francs maximum par la Confédération (recettes de la taxe sur le CO₂), et à hauteur au moins équivalente par les cantons.

Le Programme Bâtiments est soutenu tant par les cantons que par la Confédération. Il a été développé par les cantons, représentés par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Sa mise en œuvre est placée sous la responsabilité principale des cantons.

Le Programme Bâtiments vise à réduire les émissions de CO₂ et à promouvoir les énergies renouvelables. Si l'ensemble des mesures sont concrétisées d'ici à 2020, on peut s'attendre à une réduction des émissions annuelles de CO₂ de 1,5 à 2,2 millions de tonnes. Sur toute la durée de vie des mesures, soit près de 40 ans, le dispositif devrait ainsi permettre une économie de 35 à 52 millions de tonnes de CO₂. *Le Programme Bâtiments* contribue donc largement aux objectifs nationaux de réduction des émissions de CO₂ à l'horizon 2020 et au-delà, ce qui en fait un pilier important de la politique climatique et énergétique de la Suisse.

Renseignements sur *Le Programme Bâtiments*: service de presse du Programme Bâtiments, tél. 044 395 12 22, medias@leprogrammebatiments.ch